

Communiqué pour les médias

Date 19 février 2009

Troisième correction du Rhône (R3) - Port-Valais Des habitants remettent une pétition au Conseil d'Etat

(I-VS).- Une délégation d'habitantes et habitants de Port-Valais a remis mercredi 18 février au conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, des équipements et de l'environnement (DTEE), une pétition liée à la sécurisation du Rhône. Forte de quelque 1'000 signatures, la pétition demande au Conseil d'Etat valaisan de prendre rapidement des mesures de renforcement des digues sur le parcours final du fleuve en rive gauche. Une rupture des berges aurait des conséquences catastrophiques pour les personnes et les biens du secteur.

La délégation était emmenée par Margrit Picon-Furrer, présidente de Port-Valais. Elle a évoqué la catastrophe évitée de justesse en 2000 et les angoisses de la population locale lors de chaque crue du fleuve, demandant une intervention rapide du Canton.

Saluant cette démarche citoyenne, le chef du DTEE a confirmé que l'Etat était conscient de la situation particulièrement difficile de la Commune, en raison des forts débits et de la position du fleuve. Le processus de la troisième correction du Rhône est lancé, a-t-il expliqué, avec des mesures prioritaires sur des secteurs à hauts potentiels de dommages (Viège, Sierre/Chippis, Sion, Fully, Monthey-Aigle) ; une intervention devrait être possible simultanément sur les secteurs comme celui-ci où le plan d'aménagement publié prévoit le renforcement des digues existantes, cela en concertation avec les partenaires vaudois.

Une décision de principe sera prise prochainement par le Conseil d'Etat.

Note aux rédactions

Photo : Pierrette Cornu remet la pétition au chef du DTEE

